



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/C.7/1994/L.4/Add.4  
1er mars 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES  
Deuxième session  
22 février-4 mars 1994  
Point 10 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DE  
SA DEUXIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Patrick M. CHIPUNGU

Chapitre \_\_\_\_\_

BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DANS LE SECTEUR DES  
RESSOURCES MINÉRALES : FLUX DE RESSOURCES FINANCIÈRES,  
MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNIQUES EN VUE DE LA  
MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LES PAYS  
EN DÉVELOPPEMENT ET LES PAYS EN TRANSITION

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

1. Le Comité a examiné le point 7 a) de son ordre du jour à la 1re séance de son Groupe de travail sur les ressources minérales, le 28 février 1994. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur les moyens de faciliter les flux de ressources financières et la mise au point et le transfert de technologie en vue de la mise en valeur des ressources minérales dans les pays en développement et les pays en transition (E/C.7/1994/7).

2. Présentant le rapport en question, un représentant du Département des services d'appui et de gestion pour le développement a souligné que les pays en développement et les pays en transition avaient bénéficié d'un apport en capitaux et en compétences techniques du secteur privé international et de programmes d'aide bilatérale et multilatérale, précisant qu'il était nécessaire pour ces pays de disposer d'informations d'ordre juridique, réglementaire et géoscientifique fiables. En conclusion, il a fait observer que les États Membres de l'ONU avaient souligné la nécessité d'évaluer les projets relatifs aux ressources naturelles et de fournir des informations géoscientifiques; nombre d'États Membres comptaient sur ces activités.

3. Plusieurs experts se sont félicités de la qualité du rapport et de la manière claire et concise dont les problèmes y étaient exposés, encore que certains d'entre eux aient estimé que la question de l'environnement aurait également dû être évoquée.

4. On a fait observer que les pays en développement et les pays en transition n'étaient pas dotés des compétences nécessaires pour superviser les pratiques en matière de comptabilité financière internationale et négocier avec les sociétés transnationales. En outre, la réalisation d'études de cas sur les pays en développement avec le concours de l'ONU aiderait à diffuser les informations concernant le potentiel minier de ces pays. Un expert a souligné la nécessité d'améliorer les systèmes d'information et de base de données géoscientifiques.

5. On a par ailleurs évoqué la nécessité cruciale pour les pays en développement et les pays en transition de se doter d'un cadre juridique et d'accords types modernes dans le domaine des ressources minérales, ainsi que les problèmes liés aux difficultés budgétaires et à la restructuration économique. On a en outre exprimé l'avis que le Comité devait s'efforcer de concevoir des moyens d'intervention économiques qui permettent aux pays d'accueil d'engranger des profits raisonnables.

6. Plusieurs experts ont évoqué la nécessité d'améliorer les procédures, c'est-à-dire de simplifier le mode de délivrance d'autorisations au sein des organismes gouvernementaux et d'un échelon à l'autre de l'Administration afin de veiller à l'efficacité de l'administration et à la délivrance des autorisations en temps opportun.

7. Les experts se sont également déclarés préoccupés par l'application des principes relatifs au développement durable dans le secteur des ressources minérales. Ils ont estimé qu'il fallait aider les pays en développement et les pays en transition à définir des directives uniformes en matière d'environnement afin d'imposer aux sociétés des critères de conduite de base dans leurs activités.

8. Un expert a évoqué la question de la stabilité politique en ce sens qu'elle influait sur le volume des investissements étrangers et a fait observer que la sensibilisation de l'opinion publique à l'importance de l'activité minière était un moyen de conjurer l'instabilité.

9. Un autre expert a fait remarquer que l'Organisation des Nations Unies entreprenait la restructuration de ses secteurs économique et social, y compris son secteur des ressources naturelles. Il a été recommandé à l'Organisation des Nations Unies, et en particulier au Département des services d'appui et de gestion pour le développement, de continuer à apporter leur appui aux activités dans le secteur minier en apportant au Comité, aux pays en développement et aux pays en transition le même concours que par le passé.

10. Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a également fait une déclaration.

-----